



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Réf. : CR 2020-12

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13

Date de convocation du conseil municipal : 12 novembre 2020

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Raphaël SPINELLI, Claudette DUBOIS, Cédric COMMARD Christelle FOREST, Angélique MORAND, Emilie CLERC-ROGUET, Marie-Noëlle SAPIN, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO, Rudi RIFFART.

Absents excusés : Marie-Dominique RYCKEBOER, Alexandre GROBEL.

Procuration

Néant

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations. La première porte sur l'autorisation de signer des conventions de servitudes avec Enedis et la seconde sur une demande de subvention pour financer la classe de neige. L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de Ces deux délibérations.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Emilie CLERC-ROGUET

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 NOVEMBRE 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1- Délibération portant sur l'approbation d'un règlement de fonctionnement pour les séjours de vacances.

Le service enfance jeunesse souhaite organiser pour l'année 2021 plusieurs séjours destinés aux enfants habitant sur la commune de Juvigny et sous réserve de disponibilité à ceux d'autres communes.

Un règlement visant à organiser le fonctionnement des séjours est proposé en annexe.

Après pris connaissance du règlement et avoir débattu,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le règlement en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le règlement.



JUVIGNY

Réf. : CR 2020-12

4.2- Délibération portant sur la mission d'accompagnement du CAUE pour la maîtrise qualitative de l'évolution des zones urbaines.

La commission urbanisme s'est fixée pour objectif de travailler sur la maîtrise qualitative de l'évolution des zones urbaines de la commune. Pour cela, elle a invité Madame CORBIN et Monsieur DEGEORGES du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie lors de l'une de ses réunions au mois de septembre.

Le CAUE s'est proposé d'accompagner la commune pour établir un diagnostic du potentiel de densification de la commune et la définition d'un périmètre d'étude. Pour la réalisation de cette mission, une convention entre la commune et le CAUE devra être signée, et une contribution volontaire et forfaitaire de 3000 euros devra être versée.

Le CAUE propose également d'associer à cette démarche deux intervenants extérieurs :
-Monsieur Frédéric COLLIN, d'info SIG pour la cartographie du potentiel de densification, Cette prestation est estimée selon le devis à 2 400 euros TTC.
-Madame André SPOËCKER, architecte-conseil, dont la vacation est de 234 euros HT pour un total de 6 vacations maximum.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** la réalisation du diagnostic du potentiel de densification et la définition d'un périmètre d'étude,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats avec les prestataires extérieurs

4.3- Délibération portant sur la réalisation de travaux sur le domaine public communal – Convention entre la commune et la société SCCV Les Jardins de Flore

Dans le cadre du projet de la Savoie, un Permis de Construire à été déposé en mairie le 29 octobre 2020 par la société dénommée SCCV Les Jardins de Flore

Le terrain d'assiette de la construction est constitué des parcelles cadastrées A 547, A 576, A 577 et A 769 appartenant à la SA Mont-Blanc et des parcelles cadastrées section N°A 575, A579 et A856 appartenant au domaine public communal.

Il apparaît qu'une partie des places de stationnement et places PMR sont situées à cheval sur la route du Sorbier et l'assiette foncière du dossier de permis de construire.

Une convention est nécessaire entre la commune et la société pour permettre la réalisation des travaux sur le domaine public. Cette pièce sera jointe au permis de construire déposée le 29 octobre 2020.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention en annexe relative à la réalisation de travaux sur le domaine public communal.



JUVIGNY

4.4- Délibération portant sur la Police Municipale Intercommunale – Convention de mise à disposition de 2021 à 2023

Monsieur le Maire rappelle que le service de Police Municipale Intercommunale est mutualisé depuis le 1^{er} janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

La convention en cours, signée pour 1 année vient à échéance au 31 décembre 2020. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour les années 2021 à 2023.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du service de Police Municipale Intercommunale auprès de la commune de Juvigny pour les années 2021 à 2023

-
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention

4.5- Délibération portant sur l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021

La réglementation de l'emploi de salariés du commerce le dimanche relève de la législation sociale.

Ses dispositions figurent dans le code du travail (art. L 3132-1 et suivants du code du travail - « Il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours sur sept » - « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche » (article L3132-3 du Code du Travail) repos hebdomadaire de 24 heures minimum + 11 heures de repos quotidien).

Cependant, des dérogations de droit sont prévues notamment dans le cadre de l'application de la loi MACRON (loi n°2015-990 du 06/08/15 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) et de ses différents décrets d'application.

Cette année, la Fédération des Groupements de Commerçants de la Haute-Savoie se dit favorable à permettre l'ouverture dominicale des commerces les dimanches avant les soldes d'hiver et d'été ainsi que les dimanches de décembre et éventuellement deux dimanches supplémentaires en fonction des besoins.

Du fait de la crise sanitaire et économique du printemps dernier, la Fédération rappelle l'importance de concerter les unions commerciales sur ce sujet. Afin que les consommateurs s'y retrouvent, elle estime également primordiale d'avoir une position commune à minima à l'échelle des agglomérations.

Afin de respecter le principe du repos dominical, de permettre une concurrence saine entre les polarités commerciales et obtenir une cohérence à l'échelle des 12 communes, le bureau communautaire d'Annemasse Agglo a décidé le 27 octobre 2020 de maintenir le principe de 6 dimanches ouverts par an, qui seraient les premiers dimanches des soldes d'hiver et d'été et les dimanches du mois de décembre.



JUVIGNY

Le Bureau Communautaire, a donné la possibilité aux communes, pour 2021, d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces 6 dimanches sur les dates suivantes :

- le premier dimanche des soldes d'hiver (le 10 janvier 2021)
- le premier dimanche des soldes d'été (le 27 juin 2021)
- les dimanches du mois de décembre (soit les dimanches 5, 12, 19, 26 décembre 2021).

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal décide à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'Approuver le calendrier d'ouverture d l'ouverture dominicale des commerces 6 dimanches sur les dates suivantes :

- le premier dimanche des soldes d'hiver (le 10 janvier 2021)
- le premier dimanche des soldes d'été (le 27 juin 2021)
- les dimanches du mois de décembre (soit les dimanches 5, 12, 19, 26 décembre 2021).

ARTICLE 2 : d'Inviter Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

4.6- Délibération portant sur Budget 2020 - Décision Modificative n°4

Pour rappel de la décision modificative n°3

Annemasse-agglo a dû mettre en accessibilité l'ensemble des arrêts de bus nécessaires à la desserte des transports urbains dont elle a la compétence notamment sur la commune de Juvigny.

Considérant que les arrêts de bus, qui servent également de trottoir et les aménagements des carrefours, relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages (la commune au titre de la voirie et Annemasse-Agglo au titre des transports urbains) la coordination des maîtres d'ouvrage a fait l'objet d'une convention en application du II de l'article 2 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec le maître d'œuvre privée.

Compte-tenu que la commune a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie de la route des Curtines et de la route de Paconinges où ces quais se situent, il avait été proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune pour une opération de réalisation de deux arrêts de bus accessibles pour le PMR.

Le surcoût lié à l'aménagement de ces quais avait été estimé à 12 451.40 euros HT. Annemasse-Agglo s'engageait à rembourser la commune la totalité du montant des travaux HT relatifs à ces travaux, déduction faite des éventuelles subventions.

A ce jour, le remboursement a été ajusté pour l'arrêt des Fossats dont le montant de la dépense totale s'élève à 5 248.70 euros HT. Le décompte définitif pour l'arrêt de Paconinges sont à venir.

Il convient d'adresser pour remboursement la facture à Annemasse-Agglo. Au préalable, il est nécessaire de sortir comptablement l'opération du patrimoine de la commune. Pour cela, le montant des abris bus doit être comptabilisé au compte 4581, compte non ouvert à ce jour.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Réf. : CR 2020-12

A ce jour les décomptes sont définitifs et le montant final des travaux est estimé à 15 204,22 euros, il convient d'ajouter 800 euros sur la ligne 45811
Il est proposé au conseil municipal la modification suivante :

Section d'Investissement /Dépenses

Chapitre	Article	Débit	Crédit
23 - - Immobilisations en cours <u>Dépenses d'investissement</u>	2318 Autres immobilisations corporelles en cours	800 euros	
45 - - Comptabilité distincte rattachée <u>Dépenses d'investissement</u>	45811 Opération sous mandat - dépenses		800.00 euros

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** la Décision Budgétaire Modificative n°4 présentée.

4.7- Délibération portant sur Budget 2020 - Décision Modificative n°5

Afin de permettre de récupérer l'avance forfaitaire versée à l'entreprise BENEDETTI dans le cadre du marché de l'aménagement de la route des Curtines, il convient de faire une opération d'ordre budgétaire par l'émission d'un titre au 238-041 et un mandat au 2151-041. Ces opérations n'ayant pas été budgétées, il convient de prendre les modifications suivantes :

Section d'Investissement

Chapitre	Article	Débit	Crédit
041 – Opérations patrimoniales <u>Recettes d'investissement</u>	238-041 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		12 500,00 euros
041 – Opérations patrimoniales <u>Dépenses d'investissement</u>	2151-041 Voirie		12 500,00 euros

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la Décision Budgétaire Modificative n°5 présentée.



JUVIGNY

Réf. : CR 2020-12

4.8- Délibération portant sur Conventions de servitudes avec Enedis sur les parcelles B 459 et B 780.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par Enedis doivent emprunter la propriété communale.

Il convient donc de signer deux conventions de servitudes avec Enedis, la première concernant la parcelle B 459 pour permettre d'alimenter le poste RTE et la deuxième, concernant la parcelle B 780 pour permettre d'alimenter la fromagerie MASSON.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions en annexe.

4.9- Délibération sur demande de subvention par le sou de l'école pour l'organisation de la Classe de neige.

L'équipe pédagogique de l'école souhaiterait organiser une classe de découverte orientée sur les activités de neige du 25 au 29 janvier 2021. Ce projet concerne les deux classes soit 30 élèves.

Les recettes attendues pour financer cette semaine sont les suivantes :

- 3000 euros d'aide du département,
- 1500 euros d'aide de la commune,
- 1500 euros de contribution par les parents,
- 1555 euros de ressources diverses (sou de l'école).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'OCTROYER une subvention de 1500 euros au sou de l'école,
- MANDATE le maire pour procéder au paiement.

5. URBANISME

Déclaration Préalable :

DP 074 145 2020 H0025 déposée par Monsieur Sébastien FLAK – pour l'installation d'un portail au 215, route de Paconinges.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- Les barrières ont été commandées et seront prochainement installées pour empêcher les dépôts sauvages sur le chemin du Foron entre Trélavilla et le centre équestre.
- Les galets sur le trottoir route de Juvigny devraient bientôt être installés pour combler les trous.



JUVIGNY

Réf. : CR 2020-12

- Carrefour des Curtines : Des petites quilles sont à ajouter. La grosse pierre devra être enlevée.
- Rapatriement des maternelles : des sanitaires adaptés aux petits devront être installés dans les vestiaires de la salle communale et un module adapté ajouté à l'extérieur de l'école.
- Projet du collège de Saint-Cergues :

A cette occasion les communes de Saint-Cergues, Machilly et Juvigny souhaitent anticiper sur la mobilité et rendre l'établissement accessible par modes doux depuis les trois communes. La tâche s'avère compliquée car le site se trouve excentré et à proximité de la nationale, générant ainsi du trafic de voiture et de bus.

La ViaRhona qui va traverser les 3 communes ne desservira pas le collège, il convient de mettre en place un autre parcours sécurisé. A ce jour, deux points noirs sont identifiés, le rondpoint de Machilly et l'entrée du collège.

Le groupe de travail a prévu de se rapprocher des services de l'agglo et du département pour faire évoluer le projet.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

La commission cimetière :

Elle sera appelée à se réunir début 2021 pour travailler dans un premier temps sur le jardin du souvenir. Le règlement et la mise en place d'une procédure seront également à l'ordre du jour.

Affaires sociales :

Une maison des solidarités a été créée par Annemasse-Agglo. Elle accueille l'abri grand froid, l'escale ainsi que les restos du cœur.

A l'occasion des fêtes et faute d'avoir pu organiser le repas des anciens, une fleur et du chocolat seront distribués aux personnes de plus de 75 ans vivant seules.

La base de vie :

Un comité de pilotage avec les différents acteurs devrait se réunir en janvier. Lors de sa visite, le Sous-Préfet a annoncé que le dispositif serait certainement reconduit une année mais que la question du financement par l'Etat pour cette année supplémentaire était posée.

Visite du Sous-Préfet :

Celle-ci a été organisée principalement pour lui présenter les différents projets de la commune et au préalable des demandes de subventions. La DETR devra être déposée pour le 15 janvier 2021.

Commission scolaire :

Il est demandé au conseil de se positionner sur la tarification du séjour hiver organisé par le service enfance jeunesse. Le tarif pour la tranche la plus haute serait de 433 euros par enfant. Si la commune prend en charge les frais liés au personnel, le tarif serait de 385 euros. L'assemblée accepte la prise en charge des dépenses liées au personnel.

Crèche :



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Réf. : CR 2020-12

Deux places seront libérées pour la rentrée 2021.
Une réunion est organisée en janvier pour travailler sur les critères d'admission.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Au vu du contexte sanitaire, les vœux 2021 ne seront pas organisés. Un flyer sera distribué à la population.

- ViaRhona :

C'est une vélo-route (partage entre la voiture et le vélo) qui traversera le village.

Une partie du tracé entre Crêt et la route du Mottelet sera dédiée au vélo mais sa mise en place est compliquée et surtout consommatrice de foncier. Monsieur le Maire a demandé une nouvelle proposition.

- Attribution de Compensation 2020

La CLECT est appelée à se réunir le 18 décembre pour voter sur les éléments financiers suite au transfert de l'enseignement musical.

- Décision du Tribunal Administratif de Grenoble sur le contentieux la Savoie.

Le tribunal a décidé d'un sursis à statuer du jugement en l'attente de la prise en compte et de la régularisation de certains des moyens retenus.

Prochain conseil : le 12 janvier 2020 à 19h00

Fin du conseil : 22h00

La secrétaire,

Emilie CLERC-ROGUET

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Sylvain COLLIAT

Rudi RIFFART

Raphaël SPINELLI

Pascale GUIGONNAT

Angélique MORAND

Christelle FOREST

Marie-Noëlle SAPIN

Pascale VULLO

Claudette DUBOIS

Cédric COMMARD